L’habitat du XIXème et du XXème siècle

Au XIXème siècle, les habitations sont de torchis, de bois ou de pierre et couvertes de chaumes. Comme il a été interdit en 1852, le chaume est remplacé par des tuiles plates sorties de la tuilerie locale.



Les rues sont à peine empierrées...

Il n’y a pas l’eau courante, on va à la fontaine.

Un éclairage public composé de 4 lumignons fonctionnant au pétrole, a été installé à la fin XIXème siècle.

En 1902, arrive le téléphone. En 1911, le village adhère au syndicat du Cubry, chargé de la gestion de l’eau ainsi qu‘à un projet d’électrification qui aboutira en 1913.

En 1928, le vote de la loi Loucheur permet à quatre habitants de faire construire leur maison à un coût et des conditions abordables sur des terres du "clos Fournier" : c’est le premier lotissement.

Louis Loucheur était ministre du travail et de la prévoyance sociale de1926 à 1930 et fit voter une loi en vue de remédier à la crise du logement grâce à des prêts accordés par l’état.

A partir de 1950, avec l’essor de la vigne, les constructions ou améliorations de l’habitat existant augmentent.

En 1970, un lotissement est créé au „Grand pré“.

Quelques années plus tard, de nouveaux terrains sont batis en direction d’Avize puis plus recemment, terres des Rouillons“. Plusieurs maisons, sont également louées par la commune.

Vers 1930, le village se dote d‘une salle de gymnastique pour sa société la fraternelle de Grauves. Cette salle devient bien vite la salle des fêtes.

